

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-14

**Extrait du registre des délibérations**  
Séance du 29 mars 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15  
 Nombre de Membres présents : 13  
 Nombre de Membres Votants : 15  
 Date de la Convocation : 25 mars 2021

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH,

Excusés : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Sylvain BELFIS) et M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à Mme Sandra RUCH).

Secrétaire de séance : Mme Dominique MICHEL

**CHANGEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT DE LA MAIRIE-ECOLE-  
GARDERIE PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE  
RHONE ALPES – PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Patrick VERNOUX, rappelle que les fenêtres et portes des façades est et ouest du bâtiment de la mairie – école - Garderie sont à changer. Ces menuiseries sont vétustes. Il précise que chacune des fenêtres sera complétée par un volet roulant motorisé alimenté par panneau solaire. L'objectif principal de ces travaux est d'apporter une meilleure étanchéité et permettre une économie d'énergie.

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide de la Région.

Le plan de financement hors taxes proposé est le suivant :

Travaux	31 500.00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	15 000.00 €
		Autofinancement	16 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 500.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 500.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOpte** l'opération de changement des menuiseries du bâtiment Mairie – Ecole -Garderie.

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le

Publiée le

19 AVR. 2021  
26 AVR. 2021

Le Maire,  
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture  
 001-210102299-20210329-2021-14-DE  
 Date de télétransmission : 19/04/2021  
 Date de réception préfecture : 19/04/2021

**MAIRIE DE MALAFRETAZ**

**N°2021-14**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

**SOLLICITE** l'aide de la Région,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le  
Publiée le

Le Maire,  
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20210329-2021-14-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021